



COMPTE RENDU DE LA REUNION DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES ET  
AFFILIEES  
D' AUTISME FRANCE LE 24 MARS 2012

Liste des Associations présentes :

Arco Iris : Alain Monot  
Plateforme Passage : Claude Collignon  
Autisme Nord : Marie-France Leman  
Autisme Picardie : Noëlle Delebassée  
Eclaircie Autisme Sarthe : Gilles Provent  
Autisme Eveil : Olivier Reffay  
Envol Isère : Jean-Claude Barranco  
Vivre avec l'autisme en 54 : Vincent Petit  
Opale Autisme 62: Bernard Annota  
AFIRRA : Chantal Pignal  
ALDO: Isabelle Berlioz-Maurin  
Autisme Ouest 22 et Union Régionale Bretagne Pays de Loire : Martine Labelle  
Autistes dans la cité : Danièle Langlois  
La main tendue : Guy Soenen  
Dialogue autisme : Michel Robert  
Autisme Rhône : Elisabeth et Jean-Claude Rivard  
Aidera-Yvelines : Mathieu Feroldi  
Autisme Pau Béarn : Christian Sottou  
Autisme Poitou Charente : France Jousserand  
ARIA : Claude Sapin  
Autisme 02 : Dominique Pasquet  
Autisme Savoie : Mireille Lemahieu  
Les Petites Victoires : Isabelle Allard-Fenau  
Autisme Savoie : Mireille Lemahieu

**Autisme France**

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : 8 rue Fallempin 75015 PARIS  
Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne  
Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14  
Site internet : [www.autismefrance.org](http://www.autismefrance.org) – e-mail : [autisme.france@wanadoo.fr](mailto:autisme.france@wanadoo.fr)

## Ordre du jour :

1. Autisme grande cause nationale : déclinaison en province
2. Information sur les Unions régionales existantes en lien avec les conférences de Territoires et les schémas départementaux
3. Point sur les recommandations de la HAS
4. Simplifier les procédures concernant l'adhésion à Autisme France – (prélèvement automatique)
5. Comment renforcer les liens et faciliter les échanges d'informations sur les projets réalisés ou en cours
6. Questions diverses : services à la personne

### **Présentation des représentants d'associations.**

#### **I. AUTISME GRANDE CAUSE NATIONALE : Danièle LANGLOYS :**

Fait une présentation du travail réalisé par le collectif pour obtenir cette grande cause. Communique des informations sur les animations et initiatives des associations partenaires et affiliées sur le plan local et départemental:

1. **Premier moment fort** pour la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 avril :  
**La France en Bleu** <http://www.autisme-france.fr>

Il est demandé aux associations d'envoyer des photos sur ces diverses manifestations afin d'utiliser certaines d'entre elles pour illustrer la prochaine lettre d'Autisme France.

**Quelques exemples** : Midi-Pyrénées : idée originale à l'initiative de Monique Samson qui a mobilisé la communauté de communes : toutes les églises seront illuminées en bleu et elle a mobilisé les gens de son village pour qu'ils achètent des bougies et des petits lampions bleus et les mettent à leurs fenêtres ; on pourrait généraliser cette initiative pour l'année prochaine ; ce serait faire porter l'autisme par tous les citoyens.

A Paris, La Tour Montparnasse, l'Arc de Triomphe, l'Assemblée Nationale, Matignon..... Le pont d'Avignon... La préfecture de Lille, les Bourgeois de Calais, la mairie de Montreuil, Hôtel de ville de Lyon, le Conseil Général de Bayonne, de Melun, de la Charente Maritime, Cannes : la Croisette, deux Palaces, ...

Certaines mairies se sont engagées sous l'impulsion des associations à faire un travail d'information sur l'autisme.

Nous invitons les associations à se rendre sur le site d'Autisme France où sont répertoriées toutes ces initiatives qui se prolongent jusqu'à la fin de l'année par l'organisation de conférences.

Les actions « la France en bleu » sont essentiellement à l'initiative d'Autisme France. Nous remercions les associations pour leur engagement.

**Les agences RANDSTAD\*** ont réalisé des affiches qui sont à la disposition des associations. Le directeur de Randstad, Monsieur Aïssou, très sensible au monde du handicap, propose également de faire une brochure pour permettre au personnel de ses agences, en contact avec des personnes autistes, de savoir comment agir.

#### Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : 8 rue Fallempin 75015 PARIS  
Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne  
Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14  
Site internet : [www.autismefrance.org](http://www.autismefrance.org) – e-mail : [autisme.france@wanadoo.fr](mailto:autisme.france@wanadoo.fr)

RANDSTAD, c'est un millier d'agences et 50 sont spécialisées pour permettre l'emploi des personnes en situation de handicap.

**Pour l'année prochaine** : afin de pérenniser le concept, il est important de préparer un dossier de presse, de réfléchir sur les animations et actions à mener pour 2013.

**2. Deuxième moment fort : En octobre, journées de sensibilisation à l'autisme.**

La FEGAPEI est partie prenante dans l'organisation, sur le plan national, de conférences sur le thème de l'autisme.

## **II. INFORMATION SUR LES UNIONS REGIONALES**

**ARS conférences de Territoire, schémas départementaux, Unions Régionales Autisme France :**

**1. Unions Régionales** : Il est rappelé aux représentants présents que les unions régionales ont un an pour appliquer les statuts des URAF validés lors de l'Assemblée générale de mars 2011.

**2. Agences régionales de Santé**

Il est important de les solliciter pour connaître leur action en matière d'autisme. Les associations doivent interpeller les ARS à ce sujet.

### **Circulaire interministérielle DGCS/DGOS/DGS/CNSA no 2010-292 du 27 juillet 2010 relative à la mise en œuvre régionale du plan autisme 2008-2010**

L'accompagnement et la prise en charge des personnes atteintes de troubles envahissants du développement (TED) font l'objet d'une mobilisation nationale, traduite dans le plan autisme 2008-2010. La circulaire du 8 mars 2005 précise l'organisation de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes atteintes de TED. Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale liée à la mise en place des agences régionales de santé (ARS), la présente circulaire précise les mesures relevant plus particulièrement d'une mise en œuvre régionale ou territoriale.

#### **1. L'animation régionale du plan**

Les ARS devront veiller à ce que le dialogue, la concertation et l'approfondissement des problématiques liées à l'autisme et aux TED puissent être traités et suivis dans une instance régionale – pas nécessairement spécifique –, dont la forme devra être appropriée au contexte local, l'organisation et les modalités de fonctionnement de cette instance devant être formalisées. Les comités qui assuraient ces fonctions précédemment de façon satisfaisante pourront être conservés. De plus, il est important qu'une personne soit identifiée au sein de chaque ARS, pour être notamment le correspondant régional sur l'autisme, afin d'assurer la cohérence des actions entreprises et de simplifier les échanges d'information entre les différents niveaux : territorial, régional et national.

Les associations présentes sont unanimes pour dénoncer le manque de lisibilité concernant la création de services pour les personnes atteintes d'autisme ou TED par les ARS, la difficulté également de faire le recensement des besoins, mission des MDPH que pour

#### **Autisme France**

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : 8 rue Fallempin 75015 PARIS  
Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne  
Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14  
Site internet : [www.autismefrance.org](http://www.autismefrance.org) – e-mail : [autisme.france@wanadoo.fr](mailto:autisme.france@wanadoo.fr)

l'instant beaucoup d'entre elles n'assument pas. Pour les associations, l'aboutissement des projets depuis l'installation des ARS reste très compliqué. Elles doivent attendre les appels à projets. Cependant un certain nombre d'ARS ont pris l'engagement de financer des projets présentés et validés anciennement par les CROSMS.

**Pour rappel :** L'Agence Régionale de Santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins à l'accompagnement médico-social.

**La Conférence régionale de santé et d'autonomie** est un organisme consultatif qui concourt par ses avis à la politique régionale de la santé. Elle organise ses travaux au sein d'une commission permanente et de quatre commissions spécialisées dans le domaine de la prévention, de l'organisation des soins, des prises en charge et accompagnements médico-sociaux, des droits des usagers.

La CRSA peut faire toute proposition au Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé dans la région.

Le représentant des usagers qui siège au bureau de la Conférence de Territoire de l'ARS est chargé de faire remonter les besoins.

Par exemple en Poitou Charente : Les associations gestionnaires et non gestionnaires réunies au niveau du Comité d'Entente Régionale et départemental ont répondu à un questionnaire de l'ARS sur : Diagnostic territorial des territoires Nord et Sud/Est de la Charente Maritime.

Atouts du territoire	Faiblesses du territoire	Opportunités repérées, Projets engagés,	Outils / moyens mobilisables
----------------------	--------------------------	---	------------------------------

**Nous rappelons aux associations de se mobiliser lors du renouvellement des membres aux conférences de Territoires et à la CRSA des ARS prévu en 2014.**

### **3. Comment renforcer les liens entre les associations**

L'important est de proposer des projets qui correspondent aux besoins des personnes avec autisme. Il est essentiel que nos associations mutualisent leurs compétences et leur savoir-faire en matière de création de services à la personne, unités spécialisées, travail en milieu ordinaire, habitat dans la cité etc... Nous devons avoir une vision transversale orientée vers la personne en situation de handicap, pour éviter la discontinuité du parcours de vie.

Trop de personnes atteintes d'autisme ou de Ted leurs familles attendent un accompagnement adapté.

- 4. Concernant les schémas départementaux**, beaucoup sont en cours d'élaboration durant l'année 2012. Nous interrogerons les associations à ce sujet en fin d'année.

#### Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : 8 rue Fallempin 75015 PARIS

Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : www.autismefrance.org – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr

### **III. HAUTE AUTORITE DE SANTE**

#### **Recommandations de la HAS : [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)**

Il semble important de réaliser un petit document de synthèse sur les recommandations pour que toutes les familles comprennent l'enjeu de ces recommandations.

Exemple des recommandations : encadrement de 20h par semaine avant 4 ans. **Faire apparaître les points forts** du rapport pour que les parents et les associations utilisent ce document pour faire valoir leurs droits (MDPH) et ceux des personnes avec autisme ou TED.

Accompagner la personne autiste : triptyque d'Autisme France : faire la demande au secrétariat.

#### **COMITE NATIONAL AUTISME**

**Rapport d'évaluation du plan autisme 2008-2010 par Valérie**

**LETARD**<http://www.solidarite.gouv.fr> .

Des groupes de travail vont être mis en place dont un pour réfléchir à la formation des professionnels. Les associations seront impliquées dans les groupes de travail et sont appelées à travailler sur le 3<sup>ème</sup> plan autisme à partir des grands axes définis par le premier ministre le 4 avril. Les priorités seront le diagnostic, la formation et la situation des adultes.

### **IV. ADHESION A AUTISME FRANCE :**

Les associations peuvent s'acquitter de leur adhésion par prélèvement automatique.

Ce système que nous vous invitons vivement à valider, vise à simplifier la gestion, et à soulager nos services administratifs.

Pour permettre l'autorisation du prélèvement, vous devez vous adresser au secrétariat d'Autisme France à l'adresse suivante :

Autisme France  
1175, avenue de la République  
06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE

### **V. QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Service à la personne :**

La discussion s'est engagée entre Vincent Petit, Dominique Pasquet, Alain Monot, Claude Collignon et Chantal Pignal, autour des projets d'accompagnement.

La nécessité soulignée par les recommandations de partir d'un projet individualisé invite à quitter la logique exclusive de l'établissement et à s'interroger sur la mise en place d'une logique d'un ensemble de services autour de la personne.

Fin de réunion  
France Jousserand

\*Randstad a été la première entreprise de travail temporaire à signer une convention avec l'Agefiph en 2000. Randstad agit depuis près de dix ans en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, le Groupe franchit un cap et lance son premier réseau d'agences référentes. Présent sur tout le territoire français, ce réseau répond à deux objectifs : fédérer l'expertise du Groupe pour

#### **Autisme France**

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : 8 rue Fallempein 75015 PARIS

Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : [www.autismefrance.org](http://www.autismefrance.org) – e-mail : [autisme.france@wanadoo.fr](mailto:autisme.france@wanadoo.fr)

favoriser l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés et démultiplier les actions de sensibilisation des entreprises à cet enjeu de société majeur.

## Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : 8 rue Fallempin 75015 PARIS

Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : [www.autismefrance.org](http://www.autismefrance.org) – e-mail : [autisme.france@wanadoo.fr](mailto:autisme.france@wanadoo.fr)